



Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Kenya
Ouganda
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Tchad

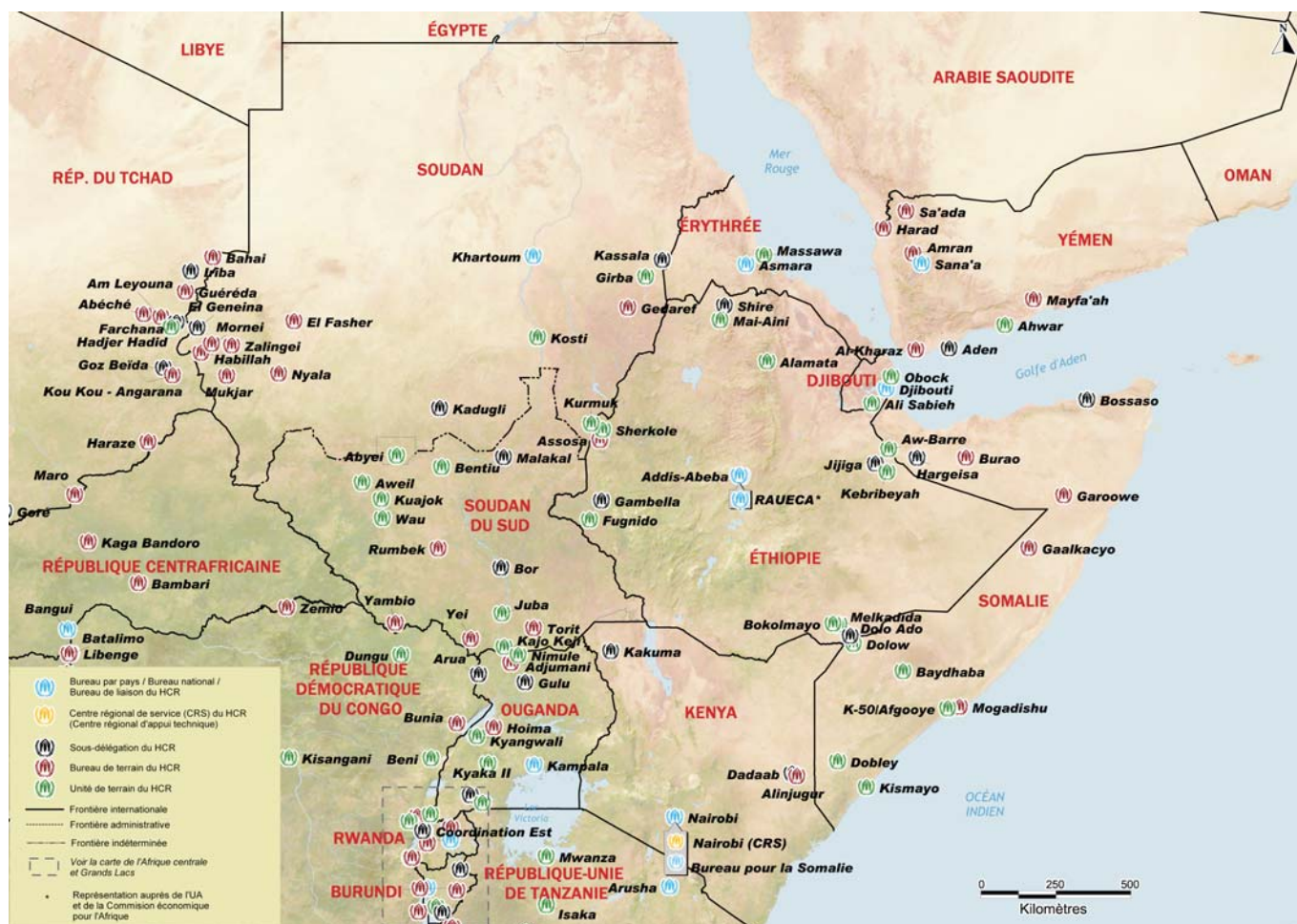
| Environnement opérationnel |

L'intégration du Tchad, du Soudan et du Soudan du Sud dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique à compter de 2012 en fait l'une des plus vastes régions opérationnelles du HCR. Quelque 5,5 millions de personnes relèvent de la compétence du Haut Commissariat en Afrique de l'Est et dans la Corne.

En 2011, la Corne de l'Afrique a été frappée par la pire sécheresse de son histoire récente, qui a touché des millions de personnes. Les populations du sud et du centre de la Somalie sont les plus durement éprouvées, l'état de famine étant déclaré dans la plus grande partie de cette région. Conséquence de la combinaison fatale de la sécheresse, de l'insécurité et des violations systématiques des droits de l'homme, 300 000 Somaliens - pour la plupart des femmes et des enfants - s'étaient enfuis dans des pays limitrophes, principalement le Kenya et l'Éthiopie, à la fin du mois d'août 2011.

Une mère déplacée et son enfant attendent de recevoir des articles d'aide au centre de transit de Kabara à Dollow (sud-ouest de la Somalie).

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique



Les Gouvernements de la région ont continué à offrir l'asile aux personnes en détresse, mais les afflux massifs observés en 2011 ont très lourdement pesé sur les capacités d'accueil. Cet état de fait et l'absence de solution à la crise somalienne dans un avenir proche auront un impact sur la capacité du HCR à exécuter ses programmes de protection et d'assistance pendant la période 2012-2013.

Si la séparation du Soudan en deux États distincts n'a entraîné ni conflit ni déplacements de population de grande ampleur, on assiste néanmoins à un certain nombre de conflits localisés, qui continueront vraisemblablement à produire des mouvements de population forcés en 2012. La situation demeure instable au Darfour, bien que certaines personnes réfugiées au Tchad aient commencé à rentrer. En revanche, la sécurité s'est considérablement renforcée à l'est du Tchad depuis le début de l'année 2010, grâce à l'amélioration des relations politiques entre le Tchad et le Soudan.

Stratégie

Le HCR maintiendra un solide dispositif d'intervention en cas d'urgence dans l'ensemble de la région, afin de garantir une protection et une assistance adéquates aux réfugiés. Ceci lui permettra de monter une opération efficace pour répondre à la situation d'urgence en cours en Somalie, qui risque même de s'aggraver. De même, le Haut Commissariat sera en mesure de faire face aux conséquences de la situation au Soudan, si l'année 2011 est marquée par des déplacements supplémentaires. À cet effet, il entend actualiser régulièrement ses plans d'intervention, élaborés en étroite coopération avec ses partenaires, et conserver des stocks d'articles d'urgence dans la région.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2011, les pays de la région ont accueilli plus de 300 000 réfugiés somaliens, hébergés pour la plupart dans des camps déjà surpeuplés. En 2012, les

programmes d'aide viseront à offrir une assistance adaptée dans certains secteurs clés : eau et assainissement, abris, santé, éducation primaire et articles de première nécessité.

Les systèmes de gestion de l'approvisionnement seront modernisés et renforcés pour mieux soutenir les activités de protection et d'assistance. Au Soudan, le HCR se chargera de la gestion de la chaîne commune d'acheminement de l'aide humanitaire. Les effectifs seront également étoffés, dans des proportions importantes, au Kenya et en Éthiopie, afin d'assurer convenablement la gestion des programmes et le suivi des besoins de protection. Suite à l'afflux massif observé en 2011, il sera également nécessaire d'accorder une attention accrue aux activités en rapport avec la protection, telles que l'accueil et l'enregistrement adéquats des réfugiés, ainsi que la mise en place de systèmes de suivi efficaces.

La lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, dont les demandeurs d'asile érythréens, somaliens et éthiopiens sont les principales victimes, s'inscrira au nombre des priorités du HCR en 2012. La recherche de bois de chauffe et les rivalités au sujet d'autres ressources rares engendrent de plus en plus de conflits avec les populations d'accueil. Pour remédier à ce problème, le HCR veillera à ce que les réfugiés soient en mesure d'obtenir et d'acheter des combustibles domestiques, tout en fournissant un plus grand nombre de réchauds solaires et de fourneaux améliorés pour réduire la consommation de bois de chauffe. Le HCR renforcera les programmes de reboisement, en fournissant des outils et des semences aux réfugiés.

Comme les pays directement touchés par la crise en Somalie, l'Ouganda pourrait faire face à une augmentation des afflux actuels de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo (RDC), si le processus électoral prévu pour la fin de l'année 2011 en RDC débouchait sur des troubles politiques.

Le renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance, notamment au sein des populations réfugiées de longue date, demeurera l'un des principaux objectifs du HCR dans la région. Au Soudan oriental, l'Organisation prévoit de convertir au moins quatre autres camps de réfugiés en communautés villageoises viables dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires, conjointement mise en œuvre avec le PNUD et la Banque mondiale.

Le HCR veillera également à ce que les réfugiés centrafricains accueillis au Tchad bénéficient de programmes améliorés de renforcement de l'autosuffisance et des moyens de subsistance en 2012-2013. Avec le concours de ses partenaires nationaux et internationaux, il se propose d'aider ces réfugiés à acquérir davantage d'autonomie, en orientant ses activités de renforcement des moyens de subsistance et les projets de microcrédit sur les plus vulnérables.

En Éthiopie, le Gouvernement a lancé une politique "hors camp", au profit des réfugiés érythréens qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins et donc de vivre hors des camps sans assistance. Cette politique pourrait bénéficier à d'autres populations de réfugiés, dont les Somaliens. Au Kenya, dans le cadre des efforts destinés à répondre aux besoins des populations d'accueil, le HCR a commencé à débattre de projets de développement à plus long terme qui ne maintiendraient pas la population réfugiée dans la région de Dadaab, mais qui pourraient lui offrir des opportunités de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

En ce qui concerne les solutions, le plan relatif à l'invocation des clauses de cessation pour les réfugiés rwandais entraînera le rapatriement de certains d'entre eux tandis que d'autres s'intégreront sur place. Le HCR continuera d'utiliser la réinstallation à des fins stratégiques, ainsi que pour faciliter d'autres solutions susceptibles de bénéficier à des groupes de réfugiés plus importants, comme les Somaliens et les Érythréens. Les perspectives de rapatriement sont très limitées dans la région. En fonction de l'évolution de la situation au Darfour, certains réfugiés et déplacés internes pourraient décider de regagner leur lieu d'origine.

Le HCR continuera de jouer son rôle dans le cadre de l'approche modulaire au Tchad et de suivre la situation des populations de retour au titre des fonctions qu'il assume au sein du Mécanisme mixte de vérification. En Ouganda, où plus de 95 pour cent des 1,8 million de personnes qui avaient été déplacées dans le nord du pays ont regagné leur localité d'origine, le HCR réduit progressivement son programme d'assistance aux déplacés internes, en vue d'y mettre un terme à la fin de l'année 2011, et transfère ses responsabilités en matière de protection à la Commission ougandaise des droits de l'homme.

En Somalie, le HCR se concentre sur ses responsabilités modulaires globales en dirigeant les activités des modules chargés de la protection et des abris/articles non alimentaires. Le Haut Commissariat appellera à prendre davantage de mesures pour consolider l'environnement de protection en Somalie, afin d'offrir aux Somaliens d'autres solutions que le déplacement forcé au-delà des frontières de leur pays. Dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires, le HCR souligne la nécessité de créer des conditions qui garantiraient le droit des Somaliens à la protection et à l'assistance, où qu'ils se trouvent - dans leur région d'origine ou le long des voies de déplacement - et quelle que soit leur condition - déplacés internes ou réfugiés. Le HCR s'engagera dans des opérations transfrontalières afin d'apporter, aux côtés d'autres organismes, une aide dans les régions du pays où une certaine sécurité a été rétablie.

| Contraintes |

Les principales contraintes auxquelles le HCR fait face en Afrique de l'Est et dans la Corne sont à mettre en rapport avec la situation incertaine qui règne dans un certain nombre de pays présentés dans cet aperçu régional. En outre, l'exode des réfugiés somaliens a, par son ampleur, mis à rude épreuve la capacité de réponse de l'Organisation.

Le manque d'accès aux populations qui ont besoin de protection et d'assistance représentera une contrainte dans des environnements comme le sud et le centre de la Somalie, ainsi qu'au Soudan, notamment dans les trois zones visées par des protocoles spéciaux. Les menaces sur la sécurité dans les camps de réfugiés dans les régions frontalières de la Somalie devront être prises en compte dans la préparation des interventions.

Le HCR est en outre préoccupé par la réduction de l'espace d'asile disponible pour les réfugiés somaliens dans les pays avoisinants et ailleurs. Le long de l'itinéraire qui conduit en Afrique du Sud, des Somaliens ont été refoyés aux frontières ou n'ont pas été admis aux procédures d'asile.

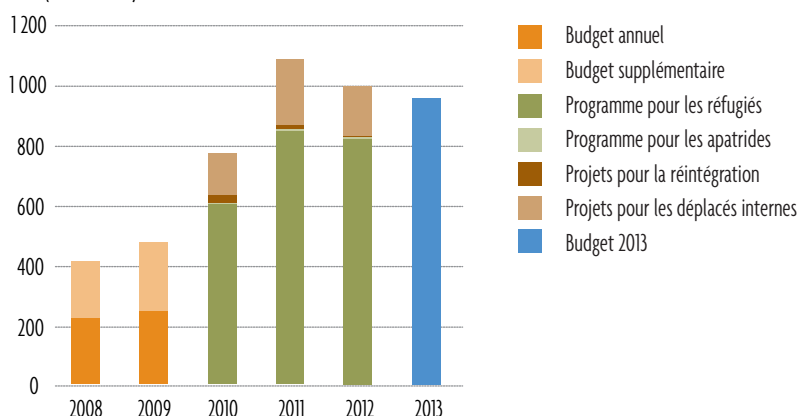
| Opérations |

Les opérations menées au **Tchad**, à **Djibouti**, en **Éthiopie**, au **Kenya**, en **Somalie**, au **Soudan du Sud**, au **Soudan** et en **Ouganda** sont décrites dans des chapitres séparés.

Les populations relevant de la compétence du HCR en **Érythrée** sont principalement des demandeurs d'asile et des réfugiés somaliens, soudanais et éthiopiens. Le Gouvernement érythréen reconnaît d'emblée (*prima facie*) les réfugiés somaliens et soudanais tandis que le statut de réfugié des Éthiopiens est reconnu par le

Budget du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



bureau du HCR en Érythrée dans le cadre de son mandat. Les réfugiés somaliens et soudanais vivent dans des camps et sont respectivement accueillis dans les camps d'Emkulu et d'Elit. La plupart des réfugiés éthiopiens résident dans la capitale, Asmara.

Les réfugiés somaliens ou éthiopiens n'auront vraisemblablement pas la possibilité de regagner leur pays d'origine. En revanche, dans le cas des Soudanais, un rapatriement pourrait être envisagé. Puisque l'intégration sur place n'est pas possible, la réinstallation reste la principale solution durable. À ce jour, 165 réfugiés somaliens, éthiopiens et soudanais ont été réinstallés dans des pays tiers. En 2012 et en 2013, les principaux objectifs opérationnels du bureau du HCR en Érythrée, ainsi que ses priorités dans ce domaine, consisteront comme précédemment à assurer une protection internationale et à rechercher des solutions durables pour les demandeurs d'asile et les réfugiés somaliens, soudanais et éthiopiens, tout en continuant à offrir une assistance sous forme de soins et d'entretien aux réfugiés somaliens et soudanais accueillis dans les camps et aux réfugiés éthiopiens vivant en milieu urbain.

Le **Centre d'appui régional** de Nairobi offre un appui et des conseils opérationnels à 12 pays d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs, avec pour principal objectif de poursuivre les priorités stratégiques globales en lien avec les 21 unités spécialisées du Centre. En outre, le Centre s'attache à soutenir les efforts déployés par le Bureau pour l'Afrique afin de

garantir une cohérence stratégique, la qualité et les résultats des programmes, l'efficacité de la gestion, l'obligation de rendre des comptes et le contrôle financier dans toutes les opérations de la région.

Les objectifs visés par le Centre sont l'amélioration de la protection et de l'assistance dans l'ensemble de la région, la durabilité des initiatives, l'autosuffisance, l'égalité des sexes, des stratégies globales en matière de protection et de solutions durables ainsi qu'une planification des interventions et une préparation aux situations d'urgence permanentes pour les secteurs qui présentent un environnement politique et sécuritaire instable.

Informations financières

L'intégration des opérations relatives au Tchad, au Soudan du Sud et au Soudan dans la sous-région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique à partir de 2012 s'est traduite par une forte hausse des besoins budgétaires pour cette sous-région. En outre, les besoins financiers de la plupart des opérations du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne ont augmenté dans des proportions significatives au cours des cinq dernières années, principalement en raison des exodes de populations causés par le chaos, la violence et la sécheresse en Somalie. Les besoins budgétaires du HCR pour offrir protection et assistance aux personnes qui relèvent de sa compétence en Afrique de l'Est et dans la Corne s'élevaient à 997 millions de dollars E.-U. en 2012 et à 958,3 millions de dollars E.-U. en 2013.

Budget du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2011 BUDGET RÉVISÉ	2012				TOTAL	2013
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA REINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Djibouti	26 798 669	26 683 669	0	0	0	26 683 669	24 950 445
Érythrée	17 891 596	7 076 302	0	0	0	7 076 302	6 200 000
Éthiopie	196 877 851	184 637 065	362 383	0	85 000	185 084 448	170 800 000
Éthiopie - Représentation du HCR auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique	1 846 565	1 495 952	0	0	0	1 495 952	1 514 612
Kenya	230 762 207	235 335 692	301 350	0	441 850	236 078 892	236 125 269
Kenya - Centre d'appui régional	12 124 122	8 459 942	0	0	0	8 459 942	8 473 792
Ouganda	80 968 903	65 835 649	132 428	0	100 000	66 068 077	62 036 000
Somalie	75 466 519	9 438 916	0	0	39 124 374	48 563 290	50 000 000
Soudan ¹	232 472 193	92 804 132	5 926 472	0	51 346 682	150 077 287	142 133 273
Soudan du Sud ¹		21 199 719	2 997 545	3 388 411	56 517 944	84 103 620	76 500 000
Tchad	208 949 721	159 394 146	0	0	17 551 621	176 945 767	174 590 180
Activités régionales	7 000 001	6 312 924		0	0	6 312 924	5 000 001
Total	1 091 158 347	818 674 109	9 720 178	3 388 411	165 167 472	996 950 170	958 323 572

¹ À partir de 2012, les opérations au Soudan seront réparties entre le Soudan et le Soudan du Sud.